

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 25 février 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	19 février 2021
Nombre de membres présents :	6	Date de l'affichage :	19 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. LEMERCIER Jérôme, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic et M. CHALUMEAU Miguel

Secrétaire de séance : M. LOINSARD Loïc

FINANCES

❖ **Compte rendu de la Commission Finances**

⇒ Préparation du budget primitif de la Commune

M. Le Maire, président de la commission Finances, présente succinctement un premier projet de budget primitif élaboré par les membres de la Commission, réunie le 18 février dernier. Il reprend pour chaque section, les modifications à intervenir cette année :

* Section de fonctionnement

Dépenses

- Remplacement des potelets et de la barrière endommagés début janvier : 2 200 €
- Réparation du pignon de la mairie : + 1 700 €
- Entretien des logements (façades, salle de d'eau) : 12 000 €
- Heures passées à la réparation du tracteur : + 3 000 €
- Diagnostic énergétique des 8 logements communaux : + 1500 €
- Effacement de dettes : inscription de 3 000 €
- Intérêts des emprunts : 11 500 €
- Amortissements : 32 000 €
- Dépenses imprévues : 10 000 €
- Virement à l'investissement : 15 000 €

Recettes

- Le Produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation ainsi que les montants des dotations ne sont pas encore connus d'où la reprise des sommes de l'exercice précédent
- Réinscription du remboursement des assurances pour les dégâts à la salle : un premier versement de plus de 27 000 € est arrivé la semaine dernière

* Section d'investissement

Dépenses

- Voirie : aménagement de la place de l'église et des trottoirs : 27 000 €
- Cimetière : achat de 4 cavurnes : 1 200 €
- Salle, partie haute : 26 000 €
- Aménagement des entrées de bourg : études : 3 000 €

- Achat d'un tracteur : 15 000 €
- Travaux sur réseau eaux pluviales (rue de Bretagne et rue du Maine) : 2 500 €
- Révision de la carte communale : 10 000 €
- Réserve foncière : 80 000 € :
 - ▷ Visite de la propriété située 9 rue de Normandie, composée d'une maison d'habitation de 100 m², d'une longère de 200 m² et de « logettes » amiantées.
Projets envisageables : lotissement, vente de la grange, appartements pour les seniors...
L'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) peut accompagner la collectivité pour le financement de ce projet.
 - ▷ Visite de la propriété située 3/5 rue de l'Atlantique.
Projets : démolition, construction de logements avec Mayenne Habitat

Recettes

- FCTVA
- Réserve
- Subventions DETR 2021 : place de l'église, solde DETR 2020 partie haute de la salle
- Subvention Plan Mayenne Relance
- Réalisation d'un emprunt

❖ Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – volet communal – pour les travaux de réhabilitation de la partie haute de la salle des fêtes

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires. La dotation pour la commune est de 8 745 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT. Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 1er juillet 2021.

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose d'affecter la dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Travaux de réhabilitation de la partie haute de la salle des fêtes composée de la salle de l'ancien bar, une cuisine, des sanitaires et un local technique.

- Plâtrerie, isolation : abaissement des plafonds, reprise de murs
- Réparation du plafond du local technique
- Peinture
- Revêtement de sol
- Remplacement des radiateurs électriques, pose de luminaires, hotte de cuisine

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Les travaux devraient commencer à la fin du mois de mars 2021.

3 – Estimation détaillée du projet :

Désignation	Entreprise	Total HT
Abaissment des plafonds à 2m80 Isolation des plafonds en dalles 60 x 60 de 300 mm Reprise des soubassements Raccord du plafond du local technique Réalisation de décaissé en placo au niveau des fenêtres Manutention, approvisionnement, enlèvement des gravats et nettoyage	SARL Eric BLOT (Cossé-le-Vivien)	8 590.20 €
Peinture des murs de la cuisine, de la salle de l'ancien bar, des sanitaires et du local technique après lessivage, rebouchage, ponçage, impression, et 2 couches satin	Entreprise Ludovic	3 946.69 €

Portes : lessivage, ponçage et 2 couches satin Plafond local technique : lessivage, rebouchage, ponçage et 2 couches mat blanc	ROUSSELET (Craon)	
Ancien bar : remplacement des radiateurs électriques et pose des luminaires Cuisine : fourniture et pose de luminaires et d'une hotte aspirante motorisée	SARL Miguel CHALUMEAU (Saint-Poix)	2 431.43 € 1 446.32 €
Revêtement de sol : fourniture de dalles à clipser sur le carrelage existant de la salle de l'ancien bar	LEROY MERLIN (Saint-Berthevin)	2 190.37 €
TOTAL HT de l'opération		18 605.01 €
TVA 20%		3 721.00 €
Coût TOTAL TTC de l'opération		22 326.01 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES	Total HT
Département (Mayenne Relance)	8 745.00 €
DETR 2020	3 440.60 €
Fonds propres de la commune	6 419.41 €
TOTAL	18 605.01 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
 APPROUVE le projet et RETIENT le calendrier des travaux,
 APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
 AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjoints à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 8 745 €,
 AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjoints à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

❖ Vote des subventions 2021 aux associations communales et autres

M. Le Maire, fait part aux élus de la proposition de la Commission des Finances de maintenir le niveau des subventions égal à celui de l'année passée afin d'affirmer le soutien de la Municipalité aux associations locales en cette période compliquée liée à la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les conditions d'attribution des subventions,
 Considérant la situation sanitaire,
 Sur proposition de la Commission des Finances,
 VOTE les subventions 2021 aux associations comme suit :

Associations	2020 pour mémoire	2021
Football : Association Cuillé/St-Poix	1 350.00 €	1 350.00 €
Club de la Joie	300.00 €	300.00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120.00 €	120.00 €
A.P.E.L. St-Poix / Laubrières		
Culture et Patrimoine au Présent	700.00 €	700.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise	500.00 €	500.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise subv except course cycliste	80.00 €	80.00 €
AMAC : festival des Mouillotins	1 500.00 €	1 500.00 €
Secours catholique	150.00 €	150.00 €

SPA / Fourrière départementale de la Mayenne (0.34€ x 412)	135.30 €	140.08 €
POLLENIZ - FDGDON : Gpt Défense c/ organismes nuisibles	65.47 €	<i>En attente</i>
C.A.U.E : Conseil d'architecture et d'urbanisme	50.00 €	50.00 €
TOTAL / Subventions votées	4 950.77 €	4 890.08 €

BÂTIMENTS

❖ Compte rendu de la commission du 18 février

⇒ Travaux à l'Eglise : diagnostic BODET

Les membres de la Commission expliquent que l'entreprise BODET a établi fin janvier le diagnostic de l'installation campanaire de l'église. L'audit campanaire s'élève à 800 € HT soit 960 € TTC. Le Conseil Municipal valide la prestation. L'état sanitaire des cloches est le suivant :

* Cloche 1 (diamètre 1090 mm, 758 kg) :

- usure 4%
- paliers non graissés
- ferrures oxydées
- moteur de volée mécanique vétuste

* Cloche 2 (diamètre 955 mm, 509 kg) :

- usure 3%
- ferrures oxydées
- battant qui creuse légèrement la cloche
- moteur de tintement vétuste

* Cloche 3 (diamètre 850 mm, 350 kg) :

- usure non mesurée
- ferrures oxydées
- battant qui creuse anormalement la cloche
- moteurs de volée et de tintement vétustes

* Beffroi

- il s'est déplacé dans la chambre des cloches en glissant sur les poutres d'assises
- la poutre de base du beffroi côté Nord/Est est en contact avec la maçonnerie,
- l'amplitude de volée des cloches est excessive
- le beffroi oscille : un audit par un bureau d'études s'avère nécessaire
- les poutres d'assises sont cachées par du lambris, appréciation de leur état impossible
- le plancher est encombré et sale (pigeons)

L'installation électrique a également fait l'objet d'un contrôle :

- absence de sectionneur d'urgence
- absence de schéma de câblage
- absence de commande manuelle
- absence de disjoncteur différentiel

⇒ Travaux dans la partie haute de la salle des fêtes

Le devis de l'entreprise BLOT est toujours en attente

CIMETIÈRE

❖ Espace cinéraire : achat de cavurnes

M. le Maire, président de la commission Cimetière, présente le devis des Etablissements GOUPIL Père et Fils (Vitré) du 9 février 2021 relatif à :

- la fourniture et la pose de 4 cavurnes de 50 x 50 x 50 cm avec couvercle vissé chacune

- la fourniture et la pose de 4 dalles en granit du Tarn 55 x 55 x 3 cm (1 face et 4 chants polis)
Le devis s'élève à 906.67 € HT soit 1 088 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de retenir la proposition commerciale des Ets GOUPIL pour un montant de 1 088 € TTC.

VOIRIE / RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ Réseaux eaux pluviales

M. le Maire signale qu'une rencontre est prévue le 2 mars 2021 avec le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Craon, le vice-président pour évoquer les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales 7 rue du Maine et 12/14 rue de l'Atlantique. Les travaux à réaliser seront financés pour moitié par le recours au fonds de concours.

VIE ASSOCIATIVE - AMAC

M. Le Maire signale que lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 6 février dernier, le nouveau projet de Festival des Mouillotins situé sur le parking de la salle des fêtes et sur le terrain de pétanque a été validé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

⇒ Projet de territoire

M. le Maire précise que la méthodologie retenue pour l'élaboration du projet de territoire est de réunir régulièrement les élus du territoire lors des Assemblées plénières afin de restituer les synthèses des travaux et d'échanger. Au cours de l'assemblée plénière du 16 février 2021, il a été rapporté d'après une enquête auprès de 800 habitants du territoire, un taux de satisfaction de plus de 80% (qualité de vie, calme...). Il convient de travailler encore sur la mobilité, les transports en commun et les réseaux de communication. L'orientation commune est arrêtée lors du séminaire du 20 février 2021.

⇒ Qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public < 12 ans :

M. le Maire explique que les élus, les référents Santé et la directrice du RPI ont complété le questionnaire relatif à l'évaluation des moyens d'aération ou de ventilation dans les deux écoles + garderie, des ouvrants et des bouches. Le dossier est en cours.

⇒ Compte rendu du conseil d'administration du CIAS du 20 janvier 2021

M. le Maire rappelle que chaque élu en a été destinataire.

⇒ Compte rendu de la conférence des Maires (8 février) et du conseil communautaire (15 février)

M. le Maire rappelle brièvement le sommaire des réunions dont chaque élu a reçu le compte rendu :

- Intervention de l'Agence Régionale de Santé : lien entre urbanisme et santé
- Présentation du GAL Sud Mayenne
- Plan départemental routier 2022-2027
- Projet de territoire
- Projet « Escape Cross » à la Rincerie
- Centre aquatique : ouverture anticipée

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Urbanisme : révision de la carte communale

Des cabinets d'urbanistes ont été rencontrés : PRIGENT et Associés, URBAGO. Des devis d'honoraires sont en cours.

➤ Banque alimentaire : recherche de bénévoles

M. le Maire fait savoir que la Commune recherche des bénévoles pour participer à la distribution alimentaire sur le site de Cossé-le-Vivien. Il ne reste plus que deux personnes de St-Poix bénévoles à la banque alimentaire, Mme Simone BENÂTRE rejoindra l'équipe. Si les élus ont connaissance de personnes intéressées et disponibles, qu'ils n'hésitent pas à faire remonter l'information à la mairie.

➤ Commission Communication - site Internet

M. le Maire fait part aux élus de l'information transmise par l'AMF53 selon laquelle l'Association Internet et Commande Publique (ICP) qui propose aux communes et aux intercommunalités des services dématérialisés : plateforme relative aux marchés publics, sites Internet.... a fait le choix, en partenariat avec la Région Pays de la Loire, de se rapprocher depuis le 1er janvier 2021 du Syndicat mixte régional e-Collectivités et d'y transférer ses activités et son personnel. Depuis le 1er janvier 2021, l'association ICP est dissoute. Afin d'assurer une transition progressive vers ce dispositif, une période transitoire est proposée aux collectivités déjà utilisatrices des services ICP. Ainsi, pendant toute l'année 2021, les services actuellement proposés seront maintenus, dans les mêmes conditions tarifaires. A la fin de cette année 2021, les collectivités concernées devront alors avoir adhéré au syndicat mixte régional e-Collectivités pour pouvoir continuer à en bénéficier en 2022. Les membres de la Commission Communication se disent favorables à l'adhésion au syndicat régional e-Collectivités.

➤ SPORTEST : rapport sur le contrôle des équipements sportifs

M. le Maire présente succinctement le rapport de visite de l'entreprise SPORTEST en date du 21 janvier 2021 :

* Multisports :

- maintenance corrective : apposer un panneau d'information clairement visible, remplacer le panneau de basket cassé, reprendre le panneau de basket fissuré
- maintenance préventive : réparer ou remplacer un des filets de buts, traiter l'oxydation du support du filet de tennis

* Aire de jeux à la loge :

- maintenance corrective : installer un panneau d'information générale, revoir la stabilité du ressort bleu (oxydation)
- maintenance préventive : toboggan : présence d'usure sur les parties bois, protection abimée

* Terrains de football :

- maintenance corrective : plaques fournisseur manquantes, remplacer les crochets en acier des filets, reprendre la fixation du filet, traiter la corrosion des poteaux de but, rabattement de buts en position de jeu impossible sur le terrain d'entraînement

Un point sur les réparations sera fait avec l'agent technique et le Club de football.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.